



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 22 juin 2009***  
**D - 20090323**

***Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

( sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

## **Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

## **Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

***Musée d'Aquitaine. Conventions de partenariat avec l'Office  
de Tourisme de Bordeaux. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Office de Tourisme de Bordeaux ont décidé de s'associer pour organiser des visites commentées :

1) Dans le cadre de l'exposition « L'âme du vin chante dans les bouteilles », ces visites seront effectuées tous les mardis du 23 juin au 20 octobre 2009 (sauf le 14 juillet) de 11h à 12h30, par les guides de l'Office de Tourisme en français et en anglais.

Les thèmes de ces visites seront les suivants : « De l'amphore à la bouteille, l'histoire du vin à travers celle de ses contenants de commercialisation et de consommation (plus de 300 objets) et « présentation des œuvres et objets du quotidien, gravures et lithographies.... ».

2) D'autres visites ayant pour sujet : « La Gironde et Bordeaux par Belphégor, entité télévisuelle synonyme de pharaon, initié au secret des dieux et représentant de ceux-ci sur terre ! », seront également effectuées par un guide de l'Office de Tourisme de Bordeaux, tous les vendredis de 17h à 18h à partir du 1er juillet jusqu'au 30 septembre 2009.

En contrepartie de ces visites, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) facturera mensuellement (et pour chaque catégorie de visite) à l'Office de Tourisme la somme de : 2.50 € par visiteur correspondant au tarif réduit appliqué pour les groupes supérieur à 10 personnes.

Des conventions de partenariat stipulant les obligations des deux parties ont été établies.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

LA VILLE DE BORDEAUX, domiciliée à l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

L'Office de Tourisme de Bordeaux, représenté par son Président, Monsieur Stéphan Delaux –  
12, cours du XXX Juillet – 33080 Bordeaux

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Office de Tourisme de Bordeaux collaborent en organisant des visites guidées sur le thème suivant : « La Gironde et Bordeaux par Belphégor, entité télévisuelle synonyme de pharaon, initié au secret des dieux et représentant de ceux-ci sur terre ! ».

Ces visites commenceront dans la première salle de la préhistoire devant les représentations féminine, les Vénus, dont celle à la corne. Le fil conducteur étant l'évolution et les transformations de la société, des croyances la structurant et en découlant, au cours des différentes périodes.

Des arrêts nombreux auront lieu devant certains éléments particulièrement significatifs : comme la reproduction de la frise de Lascaux, un panneau montrant l'outillage de l'âge du fer, la représentation d'une divinité protectrice d'un lieu funéraire trouvé sur le bassin, les différentes manières d'enterrer les morts, les représentations de déesses et de dieux, de héros (Hercule), etc.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DU TOURISME.**

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Réaliser les visites commentées tous les vendredis du 1er juillet au 30 septembre de 17h à 18h.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage à :

Facturer à l'Office de Tourisme mensuellement : le prix réduit de 2.50 € multiplié par le nombre de visiteurs ayant participé à ces visites.

## **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties pour la durée de l'exposition.



# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

LA VILLE DE BORDEAUX, domiciliée à l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

L'Office de Tourisme de Bordeaux, représenté par son Président, Monsieur Stéphan Delaux –  
12, cours du XXX Juillet – 33080 Bordeaux

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Office de Tourisme de Bordeaux collaborent dans le cadre de l'exposition « L'Ame du vin chante dans les bouteilles » en organisant des visites guidées sur les thèmes suivants : « de l'amphore à la bouteille, l'histoire du vin à travers celle de ses contenants de commercialisation et de consommation » (plus de 300 objets) et « présentation des œuvres et objets du quotidien, gravures et lithographies.... ».

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DU TOURISME.**

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Réaliser les visites commentées tous les mardis du 23 juin au 20 octobre 2009, de 11h à 12h30 (sauf le 14 juillet) simultanément en français et en anglais.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage à :

Facturer à l'Office de Tourisme mensuellement : le prix réduit de 2.50 € multiplié par le nombre de visiteurs ayant participé à ces visites.

## **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties pour la durée de l'exposition.

#### **ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sans motif par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée aux autres Parties.

La résiliation prend effet dans les 8 jours suivant la date d'envoi de ladite lettre recommandée.

En tout état de cause, en cas de résiliation du présent contrat par l'une ou l'autre des Parties, aucune indemnité ne sera due par l'une ou l'autre des Parties.

#### **ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux : en l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex ;

- Pour l'Office de Tourisme – 12, cours du XXX juillet – Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Office de Tourisme
Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire	Stéphan DELAUX Président